a chronique Ovine

Semaine 32 du 10 août 2018

Haemonchose, le parasite de l'été des ovins



Parmi les nombreux strongles intestinaux, l'haemonchose est parmi les plus sournois. L'évolution de la maladie est en effet très rapide après l'infestation. Son cycle est de l'ordre de 15 jours en conditions favorables (chaleur et humidité), d'où une multiplication très rapide du parasite, et les symptômes peuvent facilement se confondre avec ceux d'une autre maladie, une entérotoxémie par exemple. Les animaux perdent l'appétit et s'anémient très rapidement. La mort est rapide et le taux de mortalité peut être

élevé. Une association entre le surpâturage et des conditions climatiques favorables participe à une augmentation de l'infestation. Le risque est maximal de 10 à 15 jours après un violent orage, et principalement entre les mois de juin et de septembre. Les jeunes animaux (agneaux de moins de 6 mois,) et les adultes en mauvais état corporel sont les plus vulnérables.

Des antiparasitaires efficaces

Même si des traitements curatifs d'urgence peuvent être mis en place en cas d'haemonchose déclarée afin de limiter la mortalité, c'est une pathologie qu'il faut prévenir. Le mal est en effet déjà fait lorsqu'on identifie la maladie à partir des symptômes. Sauf si les animaux rentrent et restent en bâtiment à l'issue du traitement, il vaut mieux utiliser des strongicides à action rémanente. Les produits anti parasitaires à base d'Ivermectine, Moxidectine et de Closantel sont utilisés chez les ovins. Rappelons qu'il est indispensable d'alterner les familles de matières actives afin de limiter les problèmes de résistance, de respecter la posologie (en particulier en ne sous estimant pas le poids des animaux, et pour les caprins en adoptant quand cela est connu des posologies spécifiques) et de noter toutes les informations dans le cahier sanitaire. Pour plus d'information, contacter votre vétérinaire ou votre technicien.

Photo semaine 32-18 : le risque d'haemonchose est maximal 10 à 15 jours après un orage

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)